



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question écrite n° 29268

## Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports afin de connaître son avis sur le contenu et la mise en oeuvre de la campagne « choc » en cours de diffusion visant à améliorer la sécurité routière dans notre pays. Il souhaite attirer son attention sur les remarques formulées par certains professionnels qui estiment que cette campagne qui souhaite viser les acteurs responsables atteint l'ensemble passif de la société et associe peur et culpabilité de tous.

## Texte de la réponse

La campagne « Les coups de fil » a été diffusée à la télévision en mai 2008. Cette campagne n'était nullement destinée à faire peur mais bien à sensibiliser la population sur le fait que « les accidents n'arrivent pas qu'aux autres » et que, chacun, à tout moment, peut voir sa vie basculer. Loin de vouloir « culpabiliser » quiconque, elle avait pour but de faire appel au sentiment de responsabilité de tous en invitant chacun à redoubler d'attention sur la route afin d'éviter de tels drames. Les études d'opinion réalisées avant d'engager cette campagne et après la diffusion de celle-ci, ont clairement montré que ces films ont bien été compris en ce sens par une grande majorité du public. Le bon impact de la campagne a d'ailleurs amené la sécurité routière à la rediffuser sur plusieurs chaînes de télévision, du dimanche 24 janvier au vendredi 12 février 2010. De manière générale, depuis 2002, les campagnes publicitaires se sont efforcées de faire la pédagogie du risque et de la règle, de rappeler la dangerosité de la route et de donner les solutions comportementales. Chaque campagne raconte ainsi une histoire « vraie » qui a lieu tous les jours et dont nous sommes victimes ou témoins. Les accidents sont montrés de manière réaliste, sans ambiguïté. Le but n'est pas de heurter ou choquer le public mais de lui rappeler la dure réalité de l'accident avec pour seul objectif de sauver des vies et d'éviter que des existences soient brisées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29268

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 2008, page 6703

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2010, page 11232